



MUNICIPALITE
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 13 avril 2015

PREAVIS N° 01/2015

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY
AU
CONSEIL GENERAL**

**relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la pose de classes
modulaires durant les travaux de la grande salle et le montant des honoraires
d'architecte et des ingénieurs pour le projet de la grande salle**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Le dossier du réaménagement de la grande salle arrive à son terme. Durant la durée des travaux, les deux classes situées dans le bâtiment ne pourront être utilisées. Vu l'impossibilité, par manque de classes dans l'établissement, de déplacer nos élèves dans une autre commune, il est nécessaire de prévoir la pose de classes modulaires pour la durée des travaux. La Municipalité, pour permettre de regrouper tous les élèves sur un site et de continuer à pouvoir offrir la possibilité aux enfants de manger à la cantine, propose l'installation de trois classes et d'une cantine près du terrain de football. Le montant pour ces installations est de Fr. 450'000.-. Ce montant comprend la location, les frais d'architecte et d'ingénieurs ainsi que les frais de montage, de démontage et de raccordements. L'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environ (ASICE) nous verse actuellement un loyer de Fr. 120'000.- pour nos salles de classe et la salle de gym. Ce montant continuera à nous être versé pour les trois classes modulaires et la salle de la Maison de Ville comme salle de dégagement.

La Municipalité, pour des raisons de simplification et de timing, a décidé de séparer tant le préavis que la mise à l'enquête des locaux modulaires de ceux de la grande salle. Il est à noter qu'en cas de refus du crédit d'investissement concernant la transformation de la grande salle, ce montant ne serait pas utilisé.

Concernant la grande salle, divers ingénieurs doivent être mandatés pour finaliser et valider le projet. Il a aussi été nécessaire de pratiquer des sondages du terrain, une étude géotechnique ainsi qu'une étude complémentaire sur l'amiante. Selon une récente révision, la loi impose aussi qu'un expert feu soit mandaté pour les bâtiments scolaires. Le dossier arrivant au stade de la mise à l'enquête publique, et afin de ne pas retarder le début des travaux, un montant de Fr. 200'000.- est demandé au Conseil général.

Ce montant comprend les prestations d'ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur ventilation, ingénieur sanitaire, ingénieur sécurité feu, ingénieur en physique du bâtiment, spécialiste amiante, l'étude géotechnique, les sondages, les tests d'amiante ainsi que les frais de mise à l'enquête, tant pour les modulaires que pour la grande salle.

Conclusions

La Municipalité est d'avis qu'il est nécessaire de séparer le dossier des modulaires du projet de la grande salle et d'obtenir le crédit permettant de couvrir les frais d'ingénieurs et d'installation des modulaires avant une demande de crédit pour les travaux de la grande salle.

Le montant concernant les modulaires est de Fr. 450'000.-. Cet investissement sera financé par un emprunt du même montant et amorti sur la durée de l'amortissement de la nouvelle construction soit 30 ans. Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement seront pour l'amortissement de Fr. 15'000.- et pour les intérêts de Fr. 9'000.-, soit un total annuel de Fr. 24'000.-.

Le montant pour les frais d'ingénieurs et de mise à l'enquête publique est de Fr. 200'000.- y compris les frais de reprographie et la TVA. Cet investissement sera financé par un emprunt du même montant et amorti sur 5 ans. Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement seront pour l'amortissement de Fr. 40'000.- et pour les intérêts de Fr. 4'000.-, soit un total annuel de Fr. 44'000.-

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- vu le préavis municipal no 01/2015
- oui le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 650'000.- pour la pose de modulaires durant les travaux de la grande salle ainsi que les différents frais d'ingénieurs et de mise à l'enquête publique.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

U. LAUPER

L. BASTIDE

LA MUNICIPALITE

Adopté en séance de Municipalité le 13 avril 2015